

SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



EXPEDITION
SERVICE DES IMPOTS c

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE SIX SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE MONTPELLIER SUD-EST, COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC, DOMICILIE ES QUALITE EN SES BUREAUX SIS 156 RUE ALFRED NOBEL A 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxe foncière 2015 rôle 15/22101, taxe foncière 2015 rôle 15/22102, taxe dh'bitation 2015 rôle 15/77001, impôt sur le revenu 2015 rôle 16/01601, taxe d'habitation 2016 rôle 16/08901, taxe foncière 2016 rôle 16/77001, impôt sur le revenu 2016 rôle 17/02601, taxe foncière 2017 rôle 17/22101, taxe foncière 2017 rôle 17/22102, taxe d'habitation 2017 rôle 18/77001, taxe foncière 2018 rpole 18/22101, taxe foncière 2018 rôle 18/22102

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **LATTES (Hérault) – Lieudit Plaine du Mas de Gau**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 8 aout 2019

AINSI QU'IL SUIIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, sis à LATTES, Lieudit Plaine du Mas de Gau, une maison d'habitation cadastrée section CO n°50 pour 2 a 85 ca.

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de propriétaire poursuivi, de la société LOGIS EXPERTISES descriptif suivant :

au

SYNDIC : AUCUN

BAIL : le bien est occupé par le débiteur poursuivi

CHAUFFAGE : ELECTRIQUE

Attestation de surface n° 19092514 - SB/32964



Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me LEFLOCH

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surfaces annexes	Commentaires
Porche	0	63,2	
Coin cuisine / séjour	42,2	0	
Salle de bain / wc	7,2	0	
Chambre	10,5	0	
Dégagement	19,5	0	
Grenier au dessus de la chambre	0	17,2	
Atelier	0	125	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 79,40 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés quarante)

Surfaces annexes totale : 205,40 m² (deux cent cinq mètres carrés quarante)

Fait à **LATTES**, le **06/09/2019**

INTERIEUR

PIECE PRINCIPALE

L'entrée se réalise au moyen d'une porte en bois d'origine, présentant une certaine vétusté mais maintenue en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage d'origine de couleur foncée, ne supportant aucune détérioration apparente pour les parties visibles.

Cette pièce dispose de murs et cloisons, parfois peints, parfois en pierres apparentes et parfois crépis.

Des différences de teintes demeurent visibles.

Un escalier en bois étroit permet l'accès à l'étage.

Le coin cuisine se compose d'un évier en pierre d'origine, de deux meubles hauts, l'ensemble d'origine et vétuste.

Les ouvertures de cette pièce sont en état de fonctionnement.

Le plafond avec poutres et plancher apparent est très sombre.

Cette pièce de vie est agrémentée d'une cheminée en pierres à foyer ouvert.







PALIER / COULOIR DISTRIBUTIF

Le revêtement de sol est constitué d'un linoléum vétuste.

Les murs crépis et tapissés ne souffrent d'aucune anomalie visible malgré une certaine ancienneté.





SALLE DE BAIN

Le revêtement de sol est constitué d'un linoléum de couleur claire laissé en bon état malgré une certaine vétusté.

Les murs faïencés et peints demeurent sans dégradation pour les parties visibles.

Cette pièce est mansardée avec poutres visibles.

Cette salle de bain se compose d'un lavabo sur pied, d'un WC avec réservoir de chasse, d'une baignoire, l'ensemble en état de fonctionnement apparent mais vétuste.

Cet espace bénéficie d'une ouverture bois double vitrage en partie basse du mur.





CHAMBRE

Le revêtement de sol est constitué d'un linoléum dont l'état n'a pu être constaté.

Les murs et cloisons tapissés demeurent exempts de toute dégradation importante susceptible d'être rapportée.

Le plafond ne présente aucun dommage notable.



DRESSING

Le revêtement de sol y est constitué d'un linoléum identique au précédent ne présentant pas de dégradation notable.

Les murs et cloisons tapissés et en pierres apparentes ne supportent aucune détérioration particulière susceptible d'être relevée.

Une échelle en bois permet l'accès à des combles non aménagés et encombrés.





EXTERIEUR

L'entrée sur la parcelle se fait au moyen d'un portail bois d'origine et vétuste.

Cette habitation bénéficie d'un patio avec poutres apparentes.

Ce patio est dallé de pierres naturelles maintenues en bon état pour les parties visibles.

Une extension non aménagée, en cours de travaux, laissée à l'état brut en parpaings tant au niveau des murs que du revêtement de sol, est visible au droit de ce patio.

Tout le périmètre de la propriété bénéficie d'un mur crépi, ne présentant aucune fissuration pour les parties visibles.

Les façades demeurent sans fissurations structurelles de type lézarde.

La parcelle est agrémentée de plantations d'essence méditerranéenne.





















De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

